



Syndicat national de
l'environnement



Branche Eau & Milieux
Aquatiques

Flash infos

Quasi-Statuts Agences de l'eau

16 juillet 2026

Un bilan en demi-teinte pour une réunion très attendue....

Comme nous nous y étions engagés, nous avons participé à la plénière organisée par le ministère de l'environnement réunissant l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans les agences de l'eau, l'OFB, l'Établissement public du Marais poitevin, le conservatoire du littoral et les parcs nationaux.

Notre déclaration liminaire a permis de porter la parole des agents qui ont fait grève le 11 juin 2026 contre l'extinction des quasi-statuts qui menace le déroulement de nos carrières et l'expertise des agences. Nous avons rappelé les motions soutenues par les Conseils d'administration des établissements et les Comités de Bassin. Nous avons dénoncé le chantage qui nous est imposé (extinction vs revalorisation) alors même que la revalorisation est une revendication que nous portons depuis de nombreuses années. Si le travail avait été réalisé en temps et en heure, nous n'en serions pas là !

Pourtant l'administration ne veut pas nous entendre, en prétextant que les extinctions de tous les quasi-statuts sont portées au niveau national par la fonction publique en vue d'harmoniser les recrutements de tous les contractuels.

Du projet de revalorisation, nous retenons :

Des points positifs...

- Des possibilités de mobilité interne maintenues. Il sera toujours possible pour un agent sous QSAE de briguer un poste en responsabilité et rémunération supérieure, tout en conservant son statut.
- Une réelle revalorisation pour certaines catégories de personnel.

L'encadrement : une voie pavée d'or...

Les grands gagnants de cette refonte sont sans discussion possible les encadrants, qu'ils soient chef-fes de service ou directeur-rice-s.

Ce gain est renforcé car l'accès à la catégorie 1bis devrait être facilité, le verrou actuel de la mobilité obligatoire devant être levé.

Nous avons porté cette revendication, qui ouvre pour les agents contractuels sous QSAE des perspectives de carrière élargie si toutefois ils se tournent vers l'encadrement.

Reconnaissance du retard de rémunération des agents en début de carrière (catégories 3, 2 et 1)

S'il nous est difficile, faute d'éléments plus précis, de donner des chiffres, la revalorisation sera aussi substantielle pour les agents en début de carrière dont le retard de rémunération devrait être au moins partiellement comblé. Nous nous réjouissons de ce juste retour des choses.

Pas de réelle revalorisation pour environ 40% des agents.

Les fonctions supports et les experts techniques : les oubliés....

Les catégories 4 et 5 bénéficieront de très peu d'augmentation de rémunération au motif qu'ils sont « déjà mieux rémunérés que les fonctionnaires exerçant des missions équivalentes » : nous vous laissons apprécier ces propos de notre ministère.

De la même manière et pour les mêmes raisons, les agents bloqués en haut de leur grille n'ont pas grand-chose à attendre de cette pseudo « revalorisation » indemnitaire.

Ci-après le tableau estimatif des gains de salaire en euros bruts annuel par catégorie : 40% des agents gagneront moins de 150 euros bruts mensuels en plus, 60% gagneront plus...

effectifs	%effectifs	gain par mois (moyenne)
226	18%	42 €
269	21%	125 €
249	20%	208 €
203	16%	292 €
125	10%	375 €
199	16%	458 €
Total 1271		

Tableau de présentation des gains par rapport à la population totale à partir du classement provisoire

Nous estimons qu'en dessous de 2000 euros bruts /an il n'y a pas de réelle revalorisation car le rattrapage ne couvre pas l'inflation des 15 dernières années. Et pour plus de 20% des agents, le gain sera inférieur de moitié, voire...nul !

Des possibilités de promotion qui seraient augmentées : au conditionnel... !

C'est la réponse apportée aux collègues bloqués dans leur grille depuis plusieurs années : le ministère porte les demandes suivantes auprès du guichet unique :

- Des taux PRO/PRO augmentés en 2027
- A compter de 2028 avec l'extinction programmée du QS, un volume de promotions plutôt qu'un taux serait arrêté par décret tous les 3 ans ...

Sur ce point, la question n'est manifestement pas tranchée mais les décrets à venir modifiant notre actuel QSAE devraient déterminer les règles pour garantir des progressions de carrière aux agents via des promotions : ils seraient en cours d'écriture et nous ne les avons pas vus.

Nous avons à nouveau demandé des repyramidages et des passages au 2ème niveau des agents bloqués en haut des grilles des catégories 3,2 et 1.

Le prix à payer nous laisse un goût amer :

Si ces chiffres ne sont pas négligeables, et si nous nous réjouissons du gain important pour certain-e-s collègues, **ils ne compensent pas les pertes multiples liées à l'extinction du QSAE** : précarisation, perte d'expertise, risque de placardisation des agents dans un statut en extinction.

Nous avons également exprimé notre désaccord sur la répartition des primes entre les agents : si nous comprenons l'intérêt de valoriser l'encadrement, cela ne doit pas être au détriment des autres métiers qui font aussi l'expertise, la spécificité et l'efficacité reconnue des agences.

Cette revalorisation indemnitaire (qui ne représente que 20% de la rémunération des contractuels) n'aurait dû être qu'un début : il s'agit sûrement de la dernière revalorisation à laquelle nous aurons droit si l'extinction du QSAE est confirmée.

Dans ce contexte, pour nous le compte n'y est pas dès lors qu'on se projette vers l'avenir pour les agent-e-s.

La DRH du ministère a renvoyé à la négociation locale notre question de comment sont traités dans cette revalorisation les jours 94.

La main est donnée aux établissements pour finaliser dans l'autonomie les notes de gestion. Nous serons donc extrêmement vigilent pour que jours 94 soient bien intégrés !

Une deuxième réunion est programmée par la DRH du ministère le 31/08 pour nous présenter les propositions de modification des décrets statutaires, avec un passage prévu au CSAM (Conseil Social d'administration Ministériel) le 17/09. Ce calendrier à marche forcée, avec des réunions en plein été, questionne sur la marge de négociation qui est donnée !

Pour le Sne-FSU :

Branche EMA

Anahi Barrera
Thomas Cuzange
Jean-Noël Gautier
Guillaume Lechat
Magali Robin
Juliette Weil

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

